



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU PHOQUE

PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

INDUSTRIE
QUÉBÉCOISE
DU PHOQUE

1. Introduction

En Amérique, la chasse aux phoques est une activité qui se pratique depuis longtemps. Exercée d'abord par les communautés inuites et autochtones¹, une chasse commerciale s'est établie dans plusieurs communautés côtières au Canada (provinces de l'Atlantique, Nunavut et Québec). Le phoque du Groenland (*Pagophilus groenlandicus*) constitue l'espèce la plus abondante et celle qui alimente la majeure partie de la chasse commerciale au Canada. Le reste des prises se compose principalement de phoques gris (*Halichoerus grypus*) et de phoques à capuchon (*Cystophora cristata*).

Aujourd'hui, les activités de chasse aux phoques sont reconnues par différentes autorités ainsi que par les gouvernements, à l'échelle fédérale autant qu'à l'échelle provinciale, comme étant durables, sans cruauté et bien réglementées.

2. Distribution et biologie des principales espèces

2.1. Phoque du Groenland²

La population de phoques du Groenland (Fig. 1) se distribue dans presque tout l'océan Arctique et dans le nord de l'Atlantique. Quant à celle du nord-ouest de l'Atlantique, elle se trouve au Québec durant la période de mise bas qui s'effectue sur la banquise à la fin de février ou en mars. Le petit, connu sous le nom de blanchon (Fig. 1), est allaité durant les douze premiers jours de sa vie et il mue à environ trois semaines. Lorsqu'il perd son pelage blanc, il est alors nommé brasseur.

Avec une population estimée à 7,4 millions d'individus en 2016, le phoque du Groenland est une espèce considérée comme abondante. Elle est la seule espèce à ne pas avoir été évaluée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

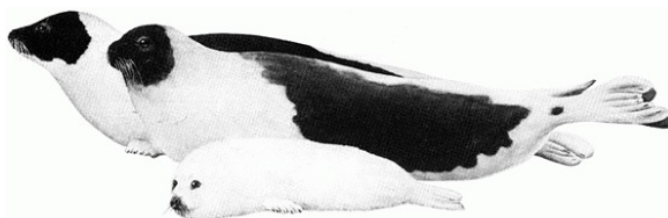


Figure 1 - Phoque du Groenland, adulte, et blanchon, non sevré.

Food and Agriculture Organization, 2014.

1. Association des chasseurs de phoques Intra-Québec (ACPIQ), *Historique de la chasse aux loups-marins*. [En ligne] [<http://www.chasseursdephoques.com/fr/content/chasse>] (page consultée le 22 février 2018).
2. *Phoque du Groenland*. [En ligne] [<http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-espces/profiles-profil/harpseal-phoquegroenland-fra.html>] (page consultée le 22 mars 2018).

2.2. Phoque gris³

Le phoque gris (Fig. 2) se trouve sur les deux rives de l'océan Atlantique Nord. Au Canada, on le trouve dans le golfe du Saint-Laurent, sur les côtes du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Bien que le phoque gris ne migre pas, les individus peuvent parcourir de grandes distances pour être en mesure de se nourrir. La mise bas peut se faire sur terre ou sur glace et, dans l'Atlantique Ouest, elle se produit à partir de la fin de décembre jusqu'au début de février. Les petits sont allaités durant un peu plus de deux semaines et ils perdent leur pelage blanc environ trois semaines après la naissance. Ils sont alors nommés brasseurs.

Le COSEPAC désigne le phoque gris comme une espèce « non en péril » depuis 1999.



Figure 2 - Phoque gris adulte, ainsi qu'un jeune appelé brasseur.

Tiré de Jefferson et autres, 1993.

3. Gestion de la chasse

La gestion des ressources halieutiques et des pêches maritimes relève de Pêches et Océans Canada en vertu de la Loi sur les pêches (LR, 1985, ch. F-14). Ce ministère est également responsable de la délivrance de permis pour la chasse aux phoques. À partir des évaluations des stocks de phoques du Groenland et de phoques gris du nord-ouest de l'Atlantique entreprises par les scientifiques de Pêches et Océans Canada, un plan de gestion intégrée des pêches est préparé. En vertu du Règlement sur les mammifères marins, la saison de la chasse commerciale au phoque du Groenland se déroule du 15 novembre au 14 juin, et la chasse au phoque gris, du 1^{er} mars au 31 décembre. Cependant, aucune chasse n'est permise lorsque les femelles allaitent.

Le total autorisé des captures (TAC) ou contingent annuel est fixé par Pêches et Océans Canada en tenant compte du plan de gestion des phoques, des avis scientifiques, ainsi que des consultations publiques. Le TAC est établi dans un objectif de conservation et de durabilité de la ressource et de la chasse commerciale.

3. *Phoque gris*. [En ligne] [<http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profils/greyseal-phoquesgris-fra.html>] (page consultée le 22 mars 2018).

3.1. Contingent

Le contingent en ce qui concerne le phoque du Groenland fait l'objet d'un partage par région. Au Québec, les Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord reçoivent des parts du contingent chaque année et les chasseurs peuvent les utiliser dans différentes zones. Au Canada, ces contingents sont stables à 400 000 bêtes depuis 2011, ce qui représente une part de 29 528 bêtes pour le Québec (Tableau 1).

En ce qui concerne le phoque gris, un contingent global est établi pour toutes les zones, c'est-à-dire pour tout l'Est canadien. Depuis 2011, ce contingent est considéré comme stable avec une population de 60 000 individus (Tableau 1).

Tableau 1 - Contingents et débarquements relatifs au phoque du Groenland et au phoque gris, au Québec, de 2006 à 2017.

| Année | Phoque du Groenland | | | Phoque gris | | |
|-------|-------------------------|-------------------------|-------|----------------------------|-------------------------|-------|
| | Contingents (au Québec) | Débarquements au Québec | En % | Contingents (Est canadien) | Débarquements au Québec | En % |
| 2006 | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | 1 804 | s. o. |
| 2007 | 19 423 | 18 076 | 93,1 | s. o. | 887 | s. o. |
| 2008 | 21 385 | 6 664 | 31,2 | s. o. | 1 474 | s. o. |
| 2009 | 22 275 | 20 314 | 91,2 | 50 000 | 259 | 0,5 |
| 2010 | 22 612 | 2 099 | 9,3 | 50 000 | 7 | 0,0 |
| 2011 | 29 528 | 2 145 | 7,3 | 60 000 | 195 | 0,3 |
| 2012 | 29 528 | 1 449 | 4,9 | 60 000 | 8 | 0,0 |
| 2013 | 29 528 | 1 316 | 4,5 | 60 000 | 111 | 0,2 |
| 2014 | 29 528 | s. o. | s. o. | 60 000 | 82 | 0,1 |
| 2015 | 29 528 | s. o. | s. o. | 60 000 | 1 145 | 1,9 |
| 2016 | 29 528 | s. o. | s. o. | 60 000 | 1 612 | 2,7 |
| 2017 | 29 528 | s. o. | s. o. | 60 000 | s. o. | s. o. |

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la DAPPA du MAPAQ.

4. Estimations des populations

En raison de l'établissement de quotas de chasse au phoque du Groenland en 1971, alors que planait la crainte que les troupeaux ne soient décimés, un rétablissement de la population des phoques du Groenland a été observé depuis les années 1980. En effet, cette population a littéralement explosé, pour atteindre plus du triple de ce qu'elle était en 1950, soit 7,4 millions d'individus en 2013 (Fig. 3a).

La population des phoques gris a également augmenté de façon importante, passant à plus de 505 000 individus en 2014⁴ alors qu'elle était de 30 000 individus au début des années 2000 (Fig. 3b). Des études scientifiques suggèrent que la forte abondance de phoques dans les eaux de l'Atlantique Ouest aurait des

4. Secrétariat canadien de consultation scientifique de Pêches et Océans Canada, *Évaluation du stock canadien de phoque gris (Halichoerus grypus)*, avis scientifique, 2014.

répercussions négatives sur certains stocks de poissons et freinerait, notamment, le rétablissement de la morue^{5, 6}.

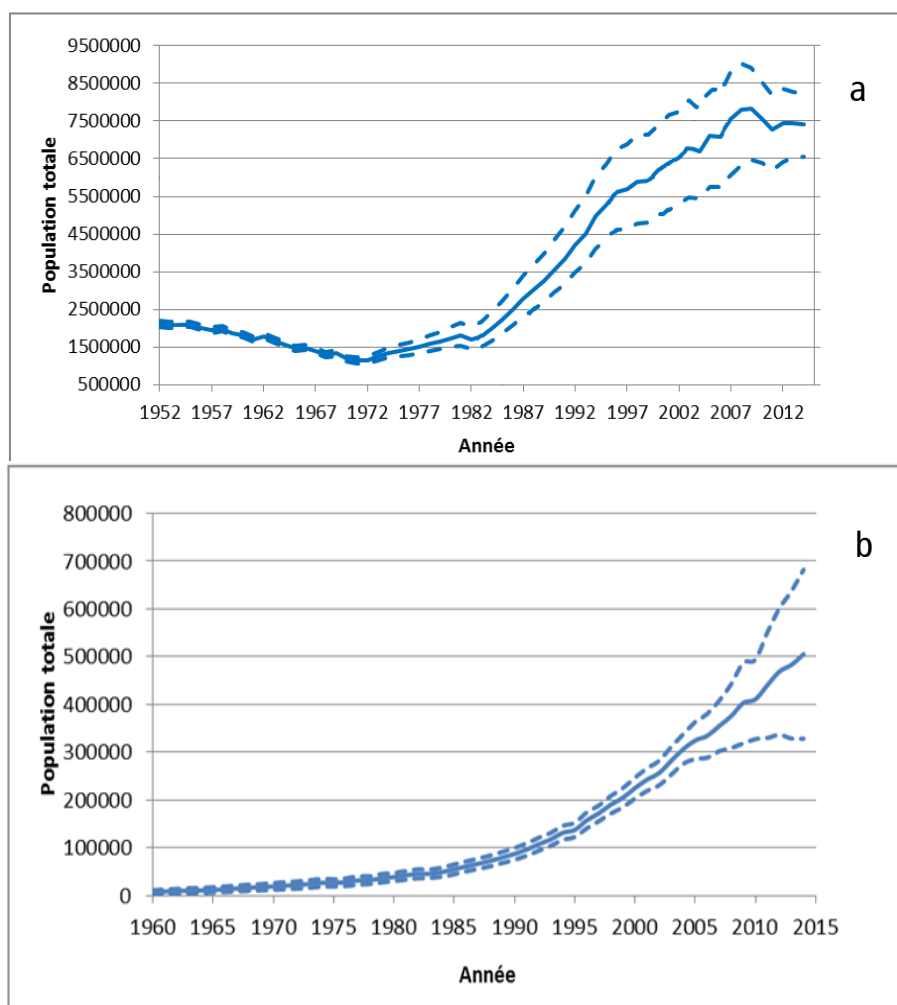


Figure 3 - Estimations (a) de la population totale de phoques du Groenland du nord-ouest de l'Atlantique de 1952 à 2014 et (b) de la population totale de phoques gris de la région du Canada atlantique, de 1960 à 2015. Les lignes pointillées représentent les intervalles de confiance⁴. Modifications apportées par la DAPPA du MAPAQ.

5. Trzcinski, K., R. MOHN et D. W. BOWEN, « Continued decline of an atlantic cod population: how important is grey seal predation? », dans *Ecological Applications*, vol. 16, n° 6, 2006, p. 2276-2292. (Appellation de la référence dans le texte : Trzcinski et autres 2006).
6. Bundy, A., « Fishing on ecosystems: the interplay of fishing and predation in Newfoundland Labrador », dans *Journal Canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, vol. 58, n° 6, 2001, p. 1153-1167. (Appellation de la référence dans le texte : Bundy 2001).

5. Débarquements

Dans l'est du Canada, la chasse aux phoques est pratiquée dans cinq provinces : Terre-Neuve et Labrador, Québec, Nouvelle-Écosse (N.-É.), Nouveau-Brunswick (N.-B.) et Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.).

5.1. Débarquements de phoques du Groenland

5.1.1. Débarquements dans l'est du Canada

En ce qui concerne le phoque du Groenland, c'est à Terre-Neuve qu'on trouve les plus gros débarquements, alors qu'en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard sans distinction, les débarquements sont plutôt marginaux et irréguliers (Fig. 4).

Au cours de l'année 2000, très peu de phoques du Groenland ont été chassés tant au Québec que dans l'est du Canada, fort probablement en raison de la faible étendue de la couverture de glace⁷ (Fig. 4). Toutefois, les débarquements de phoques du Groenland pour l'Est canadien ont augmenté au cours des années allant de 2001 à 2006 et ils ont atteint un sommet en 2004 alors qu'environ 375 000 individus ont été récoltés. Depuis 2007, les débarquements ont grandement diminué en raison, principalement, de la fermeture de certains marchés (sujet traité au point 9) et des conditions difficiles résultant de la présence des glaces.

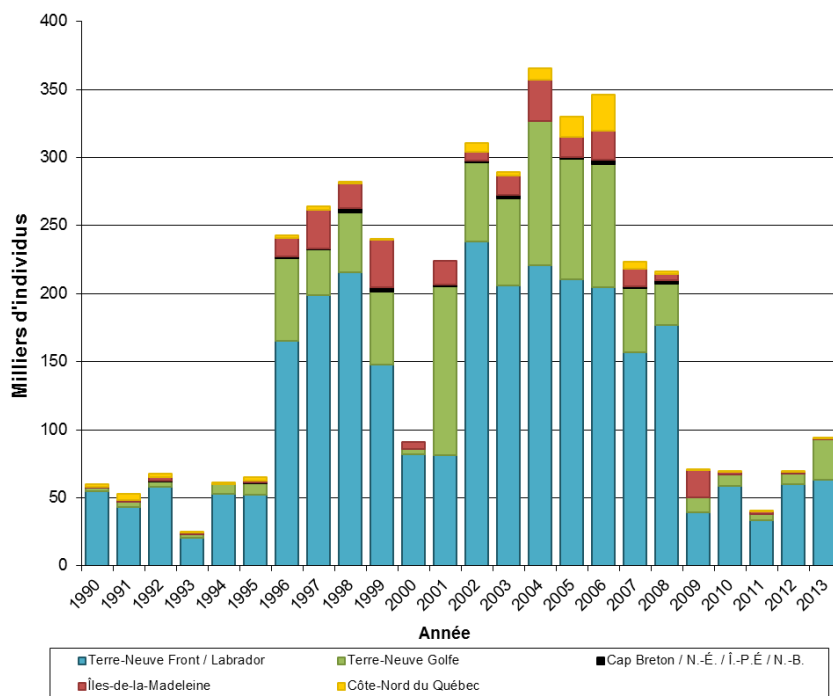


Figure 4 - Nombre d'individus de phoques du Groenland débarqués dans le golfe du Saint-Laurent par province, en faisant une distinction entre Terre-Neuve Front / Labrador et Terre-Neuve Golfe, de 1990 à 2013. À partir de 2014, les renseignements sont confidentiels⁸. Compilation de la DAPPA du MAPAQ.

7. Pêches et Océans Canada, *Les conditions océanographiques dans le golfe du Saint-Laurent en 2000*, MPO Sciences, Rapport sur l'état des stocks, 2001.

8. Pêches et Océans Canada Région – du Québec (appellation de la référence dans le texte : MPO-QC).

5.1.2. Débarquements au Québec

Les premières données portant sur les débarquements commerciaux de phoques du Groenland au Québec datent de 1917⁹. Les données historiques indiquent que l'année 1927 a été celle au cours de laquelle les débarquements ont été les plus élevés dans l'histoire du Québec, avec un total de 53 306 phoques; elle a été suivie de près par l'année 1964 durant laquelle 52 804 individus ont été débarqués (Fig. 5).

Bien que les contingents pour la chasse au phoque du Groenland aient augmenté au Québec durant les dernières années, les débarquements ont rarement atteint les contingents alloués, et ce, en vue de respecter un esprit de gestion et d'optimisation de la ressource (Tableau 1). Effectivement, depuis 2010 au Québec, les captures n'ont pas atteint 10 p. 100 des contingents (Tableau 1).

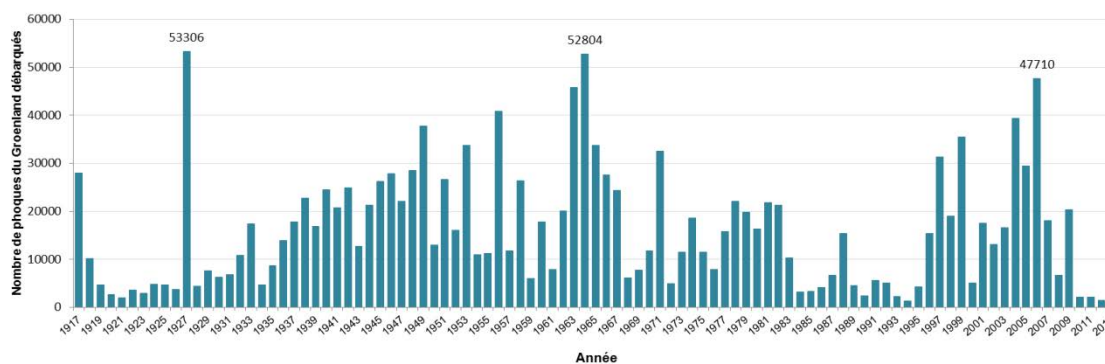


Figure 5 - Nombre de phoques du Groenland débarqués au Québec au cours des années allant de 1917 à 2013⁹. Compilation de la DAPPA du MAPAQ.

5.1.3. Valeur des débarquements de phoques du Groenland

La figure 6 présente la valeur des débarquements de phoques du Groenland au Québec au cours des années allant de 1995 à 2008, ainsi que le nombre de phoques débarqués. La valeur est calculée à partir du prix moyen de vente des peaux aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord. Depuis 2009, ces données ne sont plus disponibles pour différentes raisons, notamment à cause du nombre de chasseurs qui est inférieur à trois, ce qui rend la donnée confidentielle, ou, simplement, à cause de l'absence de ventes. Notez également que, même si elle n'a pas été comptabilisée, la valeur de la viande conservée par les chasseurs au cours de ces années n'est certes pas négligeable.

Depuis 1995, la valeur des débarquements de phoques du Groenland au Québec a fluctué pour atteindre un maximum estimé à 3,67 millions de dollars en 2006 (Fig. 6). À ce moment, les chasseurs auraient obtenu environ 100 \$ par peau alors que, l'année précédente, soit en 2005, ils n'auraient reçu qu'environ 52 \$¹⁰ par peau. En 2010, le prix des peaux était encore plus bas; il s'établissait à environ 20 \$ l'unité¹¹. Les baisses importantes de la quantité et de la valeur des peaux recueillies, ponctuées par la grande

9. Bérubé, Z., et R. Yergeau, *La pêche maritime au Québec 1917-1955 – Statistique économique*, Bureau de la statistique du Québec, 1992, 335 p.

10. Côté, F., et M. Pistor, *Information sur la chasse aux phoques au Canada. Parlement du Canada*, 2007. [En ligne] [<https://bdp.parl.ca/content/lop/researchpublications/prb0701-f.htm>] (page consultée le 19 mars 2018).

11. Pêches et Océans Canada, *Chasse au phoque de l'Atlantique – Plan de gestion de 2011-2015*, 2011. Document disponible à l'adresse : [<http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/reports-rapports/mgtplan-planges20112015/mgtplan-planges20112015-fra.htm>].

fluctuation du prix des peaux, sont les principaux facteurs qui ont contribué aux variations dans la valeur des débarquements¹⁰.

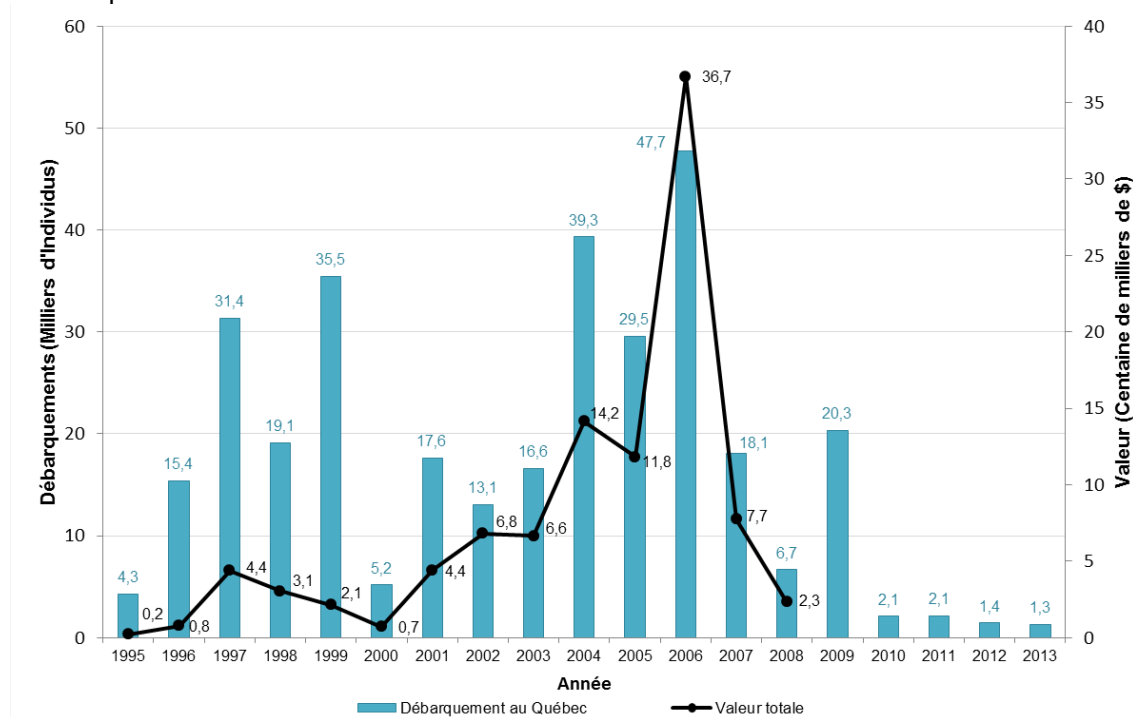


Figure 6: Quantité et valeur des débarquements de phoques du Groenland au Québec, au cours des années allant de 1995 à 2013. Les valeurs relatives au débarquement ne sont plus disponibles à partir de 2009. Les données de débarquement sont confidentielles ou ne sont plus disponibles à partir de 2014. MPO-QC, compilation de la DAPPA du MAPAQ.

5.2. Débarquements de phoques gris

L'intérêt pour la chasse commerciale au phoque gris étant assez récente, aucune donnée portant sur les débarquements au Canada n'est disponible avant 2006. Rappelons que le contingent de chasse au phoque gris est global pour tout l'Est canadien. Depuis 2011, ce contingent de 60 000 individus n'a jamais encore été atteint, le nombre maximal prélevé étant d'un peu plus de 1 800 individus en 2006 (Tableau 1).

6. Chasseurs

Au Québec, la chasse aux phoques se pratique à l'aide de bateaux ou à pied, à partir des côtes. Les chasseurs sont majoritairement des pêcheurs et des aides-pêcheurs, bien que d'autres personnes à l'aise en mer puissent aussi s'y intéresser et la pratiquer. En 2013, 18 bateaux actifs étaient enregistrés au Québec alors qu'en 2016, ils n'étaient que 9 bateaux actifs à être enregistrés au Québec. En 2016, on comptait au Québec 1 559 permis de chasse aux phoques, ce qui correspond au nombre le plus bas depuis 2009. Bien que plusieurs types de permis existent (par exemple, le permis expérimental, le permis professionnel, le permis pour usage personnel, etc.), ceux-ci sont en majorité délivrés à des chasseurs commerciaux, soit environ 80 p. 100 des permis au cours des années allant de 2011 à 2015 et 64 p. 100 des permis en 2016.

7. Caractéristiques et évolution de l'offre mondiale

À l'échelle mondiale, la capture des phoques du Groenland a, durant plusieurs années, pris des proportions impressionnantes avec des captures dépassant les 700 000 individus en 1951 (Fig. 7a). En 1999, les captures totalisaient 360 648 individus, les pays ayant obtenu le plus grand nombre de captures étant le Canada (228 828 individus) et le Groenland (95 017 individus)¹². Depuis 2009 cependant, la diminution du nombre d'individus capturés à l'échelle mondiale est significative.

Toutefois, en ce qui concerne les données disponibles sur les captures mondiales de phoque gris, celles-ci sont plus rares et les quantités débarquées sont beaucoup plus basses que celles se rapportant au phoque du Groenland (Fig. 7b).

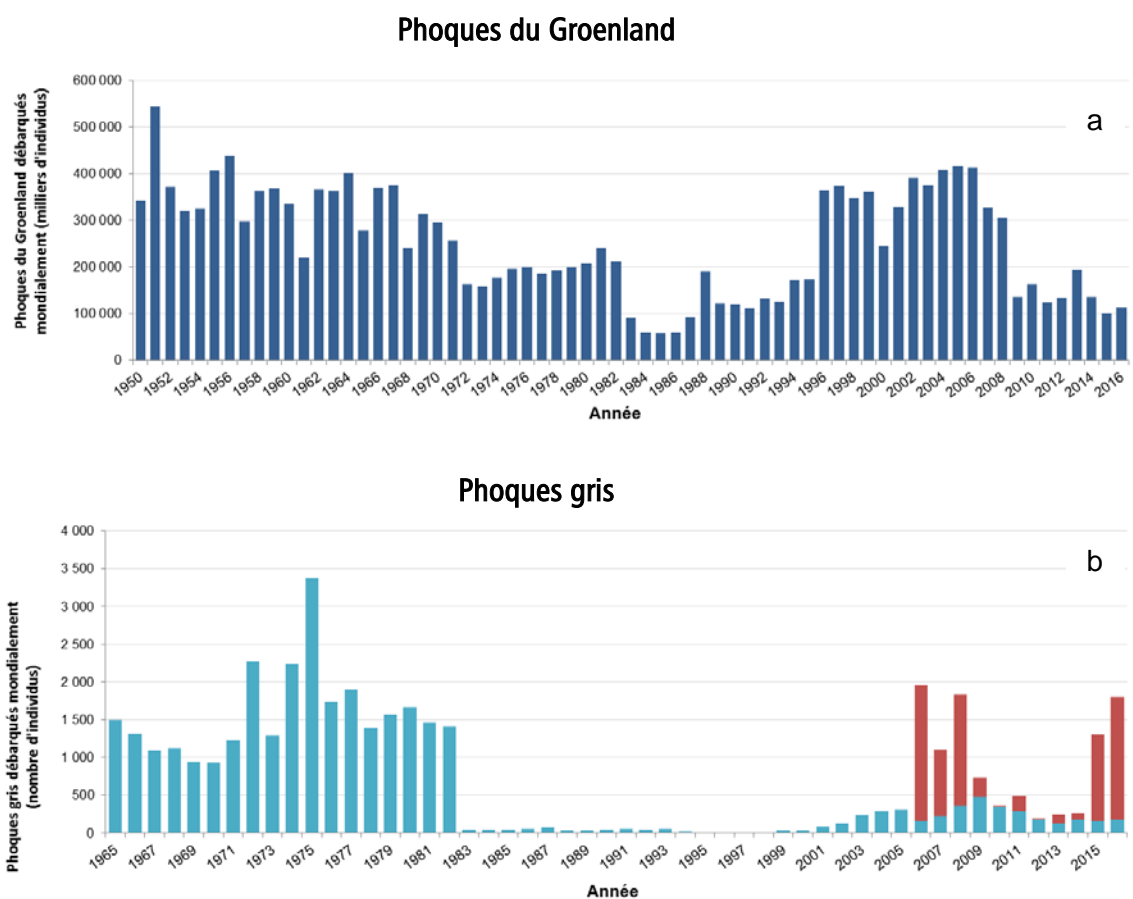


Figure 7 - Total d'individus capturés à l'échelle mondiale en ce qui concerne (a) le phoque du Groenland, de 1950 à 2014 (données incluant celles du Canada, de la Norvège, du Groenland et de la Russie) et (b) le phoque gris, de 1965 à 2016 (données incluant celles de la Finlande [en bleu] et du Canada [en rouge], mais disponibles de 2006 à 2016 seulement). Source : Food and Agriculture Organization, 2018¹², et MPO-QC. Modifications apportées par la DAPPA du MAPAQ.

12. Food and Agriculture organization (FAO), Species fact sheets, *Phoca groenlandica*, Site de la *Food and Agriculture Organization of the United Nations*, 2018. [En ligne] [<http://www.fao.org/fishery/species/3581/en>] (page consultée le 23 mars 2018).

8. Transformation des produits du phoque, au Canada et au Québec

8.1. Produits issus du phoque

Autrefois, le phoque était chassé, dans une perspective commerciale, principalement pour prélever le gras dans le but d'en faire de l'huile. C'est au 20^e siècle que la valeur de la fourrure a pris le dessus sur celle de l'huile¹³.

De nos jours, les phoques chassés sont de plus en plus valorisés presque dans leur entièreté. La fourrure est utilisée pour fabriquer différents vêtements chauds et imperméables (par exemple, des manteaux, des bottes, des mitaines), et l'huile de phoque, riche en oméga-3, sert à fabriquer divers produits de santé. Les Inuits se servent aussi de l'huile de phoque comme combustible¹⁴. De plus, la viande de phoque, qui est très maigre et à haute teneur en protéines, peut être consommée de multiples façons (par exemple, en steak, tataki, tartare, jerky, etc.).

L'industrie de la transformation du phoque ne cesse de croître au Québec. Des entreprises travaillant le muscle, le foie, la graisse et la fourrure de phoque sont mises en place et leur but est de prendre de l'expansion. Le gouvernement du Québec soutient les initiatives ayant pour objectif de valoriser l'entièreté des carcasses de phoque, dans une perspective de développement durable.

8.2. Réglementation

Le gouvernement du Québec, sous l'autorité du MAPAQ, est responsable de la délivrance des permis d'usines de transformation de produits marins tels que le phoque ainsi que de l'inspection des produits transformés destinés au marché québécois. Le gouvernement fédéral, plus précisément l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), gère l'inspection des produits destinés au marché canadien et à l'exportation.

Au Canada, la Loi sur l'inspection du poisson (LRC, 1985, ch. F-12) inclut le phoque dans sa définition de « poisson » et, tel qu'il est mentionné, c'est l'ACIA qui gère l'inspection des produits. Au Québec, le phoque est considéré comme une viande et non comme un produit marin. C'est donc la Loi sur les produits alimentaires (LRQ, ch. P-29) et le Règlement sur les aliments (LRQ, ch. P-29) qui encadrent la transformation de cette viande.

13. Kovacs, K. (IUCN SSC Pinniped Specialist Group), 2015. « *Pagophilus groenlandicus* », dans *IUCN 2015. IUCN Red List of Threatened Species*. [En ligne] [<http://www.iucnredlist.org/details/41671/0>] (page consultée le 23 mars 2018).

14. Pêches et Océans Canada, *Le marché pour les produits canadiens du phoque*, 2016. [En ligne] [<http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/marche-phoque-fra.htm>] (page consultée le 22 mars 2018). (Appellation de la référence dans le texte : MPO 2016).

9. Échanges commerciaux internationaux du Canada

Les marchés pour les produits dérivés du phoque ont beaucoup évolué en raison, principalement, des pressions de différents organismes militant pour la protection des animaux. Plusieurs pays ont mis en place des interdictions sur l'importation et l'exportation de produits provenant de mammifères marins, notamment le phoque :

- en 1972, les États-Unis ont adopté le « Marine Mammal Protection Act » interdisant l'importation, sur leur territoire, des sous-produits du phoque et d'autres mammifères marins;
- en 2006, le Mexique interdisait l'importation et l'exportation de produits provenant de mammifères marins, y compris le phoque;
- en 2009, le comité du Parlement européen et les gouvernements membres de l'Union européenne interdisaient, eux aussi, l'importation, dans la zone euro, des produits dérivés du phoque. Cet embargo entrait officiellement en vigueur en août 2010;
- en 2011, le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie ont interdit, sur leur territoire, l'importation et l'exportation de peaux de phoque;
- depuis quelques années, une forte opposition de la part des pays asiatiques se fait sentir en ce qui concerne l'exploitation de mammifères marins. D'ailleurs, en 2013, Taïwan annonçait que l'importation, l'exportation et la vente de mammifères marins et de leurs produits seraient dorénavant interdites, sauf par l'obtention d'un permis spécial;
- en 2017, la Suisse interdisait l'importation de la majorité des produits dérivés du phoque, de manière à aligner ses règles sur celles de l'Union européenne. Les produits issus de la chasse autochtone pourraient être exemptés.

9.1. Exportations

De 2004 à 2016, les exportations de peaux de phoque du Canada ont totalisé 58,5 millions de dollars (Tableau 2). Notons que 2006 a été la meilleure année en ce qui concerne la vente des peaux de phoque, les exportations ayant totalisé 16,4 millions de dollars. Ce sont certains pays d'Europe du Nord, tels que la Norvège, la Finlande, l'Allemagne et la Lettonie, qui étaient les plus grands importateurs. Au cours des années, la Chine, le Danemark, la Grèce et la Corée du Sud, la Turquie, la Russie, le Kazakhstan et le Mexique ont également importé du Canada des fourrures de phoque brutes et entières¹⁵.

Des chutes draconiennes des exportations sont observées au cours des années allant de 2006 à 2007, puis de 2008 à 2009. Depuis 2012, les exportations de peaux atteignent au plus 40 000 \$ annuellement (Tableau 2).

De façon générale, l'instabilité de l'approvisionnement, qui rend les débarquements variables, ainsi que les périodes de fermeture des marchés internationaux peuvent exercer une influence sur les exportations de produits relevant du phoque.

15. Industrie Canada, *Données sur le commerce en direct*, 2014. [En ligne] [\[https://www.ic.gc.ca/app/scr/tdst/tdo/crtr.html?naArea=9999&searchType=KS_CS&hSelectedCodes=%7C430170&productType=HS6&timePeriod=10%7CComplete+Years&reportType=TE&toFromCountry=CDN¤cy=CDN&countryList=DET&grouped=GROUPED&runReport=true\]](https://www.ic.gc.ca/app/scr/tdst/tdo/crtr.html?naArea=9999&searchType=KS_CS&hSelectedCodes=%7C430170&productType=HS6&timePeriod=10%7CComplete+Years&reportType=TE&toFromCountry=CDN¤cy=CDN&countryList=DET&grouped=GROUPED&runReport=true) (page consultée le 4 juin 2014).

De 2008 à 2016, la Corée du Sud, la Chine et la Norvège ont été les plus grands importateurs d'huile de phoque au Canada. Les pays d'Asie en sont encore aujourd'hui des importateurs importants. De 2004 à 2013, les exportations d'huile étaient nettement à la baisse, avec des diminutions importantes observées au cours des années allant de 2007 à 2008 et de 2012 à 2013 (Tableau 2). Cependant, depuis 2013, une tendance à la hausse des exportations d'huile est remarquée (Tableau 2).

Les exportations de viande se font sous différentes formes (produits frais, réfrigérés, congelés, préparés ou en conserve). On observe que les variations annuelles peuvent être importantes; elles sont passées à 200 000 \$ en 2013 alors qu'elles étaient de 40 000 \$ en 2012 (Tableau 2). En 2015 et 2016, aucune exportation n'a été faite. En 2012, 2013 et 2014, la Corée du Sud ainsi que le Burkina Faso figuraient parmi les pays importateurs de viande.

Tableau 2 - Valeur et quantité des exportations de produits du phoque du Canada, de 2004 à 2016.

| Année | Valeur des exportations par produit (millions) | | | Exportations par produit (milliers) | | |
|--------------|--|----------------|----------------|-------------------------------------|----------------|----------------|
| | Peaux (en \$) | Huiles (en \$) | Viande (en \$) | Peaux (nb) | Huiles (en kg) | Viande (en kg) |
| 2004 | 11,7 | 0,7 | 0 | 280 | 677 | 0 |
| 2005 | 13,4 | 1,8 | 0,05 | 203 | 2 401 | 2 |
| 2006 | 16,4 | 1,5 | 0,02 | 249 | 1 219 | 0 |
| 2007 | 8,6 | 4,3 | 0,04 | 91 | 5 318 | 9 |
| 2008 | 6,5 | 3,4 | 0,14 | 123 | 795 | 52 |
| 2009 | 0,2 | 2,6 | 0,004 | 6,2 | 740 | 1 |
| 2010 | 0,8 | 1,3 | 0,003 | 27,4 | 309 | 1 |
| 2011 | 0,8 | 2,4 | 0,007 | 28,4 | 631 | 3 |
| 2012 | 0,04 | 1,4 | 0,04 | 2,5 | 365 | 21 |
| 2013 | 0,02 | 0,2 | 0,2 | 0,7 | 11 | 36 |
| 2014 | 0 | 0,4 | 0,1 | 0 | 46 | 22 |
| 2015 | 0,03 | 0,3 | 0 | 0,7 | 35 | 0 |
| 2016 | 0 | 0,9 | 0 | 0 | 114 | 0 |
| TOTAL | 58,5 | 21,2 | 0,6 | 978,3 | 12 661 | 147 |

Source : Pêches et Océans Canada, 2011a. Mise à jour à partir du Global Trade Atlas, 2017.

9.2. Importations

Au Canada, les importations au cours des années allant de 2000 à 2008 ont été, en moyenne, d'à peine plus de 3 100 peaux par année¹⁶. En 2009, année de faibles débarquements pour les chasseurs canadiens, 35 777 peaux ont été importées au pays pour satisfaire à la demande du marché. Depuis 2009, il semble qu'aucune importation n'ait eu lieu.

16. Pêches et Océans Canada, *Chasse au phoque de l'Atlantique – Plan de gestion de 2011-2015*, 2011. [En ligne] [<http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/reports-rapports/mgtplan-planges20112015/mgtplan-planges20112015-fra.htm>].

10. Perspectives et enjeux

Actuellement, le développement d'une chasse commerciale au phoque gris interpelle les chasseurs du Québec, notamment en raison de la grande abondance de cette espèce dans le golfe, ainsi que de sa présence à longueur d'année. Par conséquent, l'état actuel des troupeaux de phoques représente un potentiel de développement de l'industrie de la chasse aux phoques pour les régions côtières. Cependant, cette industrie doit affronter bon nombre de défis.

Depuis les années 1960, la pression exercée par certains organismes militant pour la protection des animaux et désirant l'arrêt de toutes formes de chasse, dont la chasse aux phoques, constitue l'un des facteurs à ne pas négliger lorsqu'il faut se préoccuper des répercussions sur l'industrie. En effet, ces organismes ont contribué à influencer les décideurs de certains pays pour les amener à fermer certains marchés internationaux qui acceptaient les produits dérivés du phoque. Toutefois, le marché québécois est toujours présent et le potentiel de développement à l'échelle du Canada, ainsi que dans certains pays encore ouverts aux produits dérivés du phoque, demeure un sujet à explorer.

À la suite de ces pressions, le gouvernement du Canada a décidé, en 1987, d'interdire la chasse aux blanchons (jeunes phoques du Groenland non sevrés), ainsi que la chasse aux petits du phoque à capuchon. Plus de vingt ans plus tard, soit en 2009, ce même gouvernement rendait obligatoire une méthode d'abattage reconnue qui a pour but d'assurer aux phoques une mise à mort sans cruauté. Malgré ces actions, plusieurs pays ont décidé d'interdire le commerce et l'importation des peaux et des produits dérivés du phoque.

Le défi que représente l'accès à la ressource pèse également sur l'industrie. En ce qui concerne le phoque du Groenland, cet accès est limité par les conditions des glaces car l'état de celles-ci rend difficile l'accès aux stocks par bateau (dans les années de forte présence) ou, à l'inverse, rend périlleuses les conditions de chasse (en l'absence ou en faible présence de glaces), les phoques se retrouvant ainsi loin des côtes. Pour le phoque gris, ce sont plutôt les sites de chasse terrestre au Québec qui sont limités. À ce sujet, il est envisagé de mettre sur pied une méthode pour chasser le phoque gris dans l'eau, méthode qui respecterait le bien-être de l'animal et permettrait d'assurer la viabilité du secteur de la transformation des produits provenant du phoque. La possibilité de chasser en dehors du Québec est aussi mise de l'avant.

De plus, il importe de noter qu'en plus de sa valeur sur le plan économique, l'industrie du phoque a également une valeur sur le plan social pour les communautés côtières. En effet, les activités de chasse aux phoques sont profondément ancrées dans les traditions et elles ont contribué au développement des communautés. Cette chasse est d'autant plus pertinente que certains scientifiques ont démontré l'influence négative sur le rétablissement de certaines populations de poissons, notamment la morue, de la grande quantité de phoques dans les eaux de l'Atlantique¹⁷.

17. Trzcinski et autres, 2006; Bundy, 2001.

11. Développement durable

Au Québec, le développement de l'industrie du phoque se fait dans une perspective de développement durable.

- Les espèces de phoque ciblées pour la chasse commerciale sont en grande abondance et Pêches et Océans Canada assure que les contingents sont évalués annuellement dans le but d'assurer la pérennité de cette ressource.
- La chasse aux phoques est une activité traditionnelle pour plusieurs communautés côtières au Québec et, pour certains pêcheurs, elle représente un revenu d'appoint.
- Des projets de transformation des phoques chassés sont en cours au Québec, principalement aux Îles-de-la-Madeleine, ce qui contribuera à la croissance économique de cette région.
- Les chasseurs doivent appliquer la méthode d'abattage en trois étapes mise au point pour assurer une chasse qui respecte le bien-être de l'animal.
- En vue de minimiser les pertes, un effort constant est fait pour valoriser toutes les parties des animaux chassés (fourrure, graisse, muscles, organes, etc.).

12. Conclusion

Le gouvernement du Québec reconnaît la chasse aux phoques comme une activité durable, faite dans le respect de la pérennité de la ressource, contribuant au développement économique des communautés maritimes québécoises, et devant être prise en considération en ce qui concerne les possibilités de développement de produits marins. Par ailleurs, le MAPAQ s'est engagé à accompagner l'industrie dans la mise en œuvre du Plan d'action sectoriel 2016-2019 pour le développement de l'industrie du phoque au Québec. Les actions de ce plan ont notamment pour but d'améliorer nos connaissances sur les espèces de phoques de l'Est canadien, de mettre en place les conditions optimales facilitant l'accès à la ressource et de favoriser l'établissement et l'essor des entreprises de transformation des produits du phoque.

À la suite de la fermeture de plusieurs marchés internationaux et des difficultés éprouvées à l'échelle internationale en ce qui a trait à la collaboration, l'industrie du phoque au Québec souhaite mettre de l'avant les marchés québécois et canadiens. La viande de phoque est prisée sur le marché québécois et les occasions sont présentes. Il semble que la demande de peaux sur le marché du Québec excède actuellement l'offre. De plus, la fabrication et la vente de l'huile, ainsi que d'autres produits dérivés, font partie des activités de relance enclenchées et mises de l'avant.

Quoique des efforts de sensibilisation pour contrer la désinformation sur l'industrie du phoque soient encore à faire, le secteur commercial note qu'il existe, dans la société canadienne, une croissance de l'acceptation en ce qui concerne les produits dérivés du phoque. D'ailleurs, le projet de loi S-208 a fait du 20 mai de chaque année la Journée nationale des produits du phoque. De plus, plusieurs événements nationaux annuels tels que le *Dine out Vancouver Festival*, *YUL EAT* et le *Seal Day on the Hill* ont mis à l'honneur, avec succès, les produits canadiens dérivés du phoque.

Ainsi, après avoir connu une période plus difficile et un affaiblissement des marchés, l'industrie canadienne du phoque semble se redresser. La perception sur les produits dérivés du phoque se modifie et l'intérêt de toutes les parties prenantes (les chasseurs, les transformateurs ou les consommateurs) pour mettre en valeur ce secteur durable s'accroît.

Rédaction et coordination

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales
Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Collaboration

Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

Conception graphique et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Lise Boivin (Les Textes impeccables)

Ressource

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture
Courriel : dappa@mapaq.gouv.qc.ca
Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-81426-9 (PDF)

